

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2014**

Affiché le 28 novembre 2014

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX N°5 ET 6 DES SEANCES DES 17 ET 29 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux des séances des 17 et 29 septembre 2014.

REVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE : TRANSFORMATION EN COMMUNAUTE AGGLOMERATION.

Le conseil communautaire, par 67 voix pour, 4 contre, 4 abstentions, décide :

- D'ACCEPTER la transformation de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne, en Communauté d'agglomération.
- DE PRECISER que la définition de l'intérêt communautaire interviendra dans les délais prévus par la loi,
- D'ADOPTER la nouvelle rédaction des statuts conformément aux exigences statutaires d'une Communauté d'agglomération, les statuts étant annexés à la présente délibération.
- DE CHARGER Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux communes membres de la CCESE qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ladite transformation et sur l'adoption des statuts ci-annexés.
- DE DEMANDER aux communes de bien vouloir délibérer avant le 17 décembre 2014, afin que le Préfet de l'Essonne puisse acter cette transformation au 1^{er} janvier 2015.

AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le conseil communautaire, par 72 voix pour, 3 abstentions, émet un avis défavorable au projet de schéma régional de coopération intercommunale en Ile-de-France.

Séance levée à 20 h 00.